



COMPETITION

DEMANDE D'ADHESION 2010 - 2011 (1er septembre 2010 au 31 août 2011) OU DE RENOUVELLEMENT

L'INSCRIPTION COMPREND : La cotisation, la licence fédérale, la revue du P.U.C.

L'accès aux activités « LOISIR » est conditionné par une inscription supplémentaire « loisir ».

VOUS VOUS INSCRIVEZ EN TANT QUE : Scolaire Etudiant Actif Bienfaiteurs/Honoraires
28 ans maximum à la date de l'inscription

CHOIX DU SPORT:



TARIF DU SPORT:

IMPORTANT

MERCI DE PRECISER LA FORMULE CHOISIE S'IL Y A LIEU :

- Ex : Escrime :** ■ Ecole 1^{er} ou 2^{ème} année, club jeune, adulte débutant, Tireur confirmé...
- Squash :** ■ Toutes Heures Ecole, Heures Creuses Actifs...
- Tennis :** ■ Club Année Complète, Heures Creuses Semaine, Saison Eté...
■ Ecole de Tennis, Cours Collectifs Adultes + carte année ou carte été...

FORMULE CHOISIE :

Règlement en : espèces Chèque Bancaire Carte Bancaire

Si déjà licencié, n° de licence :

Niveau de pratique :

NOM : PRENOM : Sexe : F - M

Adresse : Code Postal : Ville :

Date de naissance : Nationalité : Tél personnel :

Portable : Tél professionnel : E-mail :

Etablissement fréquenté (école, université) :

POUR LES MINEURS : Mention manuscrite * du représentant légal autorisant la pratique du sport choisi.

Nom du Père : Tél : Profession :

Nom de la Mère : Tél : Profession :

Date : Signature : *

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Je déclare adhérer au Paris Université Club et demande à être sur la liste de ses membres et m'engage à me conformer aux statuts et au règlement intérieur du Club.

Carte Adhérent N° :

Fiche informatique : créée le en catégorie :
réactualisée le en catégorie :

Date d'encaissement : par :

Observations :

**PHOTO
A
AGRAFER
ICI
MERC!**

VALIDATION PAR LA SECTION

INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSURANCE :

La couverture des accidents sportifs est la suivante (en France) :

① Il faut être affilié à la sécurité sociale.

② Eventuellement avoir souscrit à une mutuelle si elle prévoit ce type de prise en charge.

③ Une assurance est directement engagée après l'inscription (mais on peut souscrire volontairement à une assurance complémentaire).

N.B : Les étudiants ressortissant de pays n'ayant pas signé avec la France un accord de réciprocité ou une convention spéciale avec la sécurité sociale doivent souscrire une garantie accident. (vous trouverez cette assurance personnelle auprès de la caisse primaire d'assurance maladie ou d'autres organismes)